



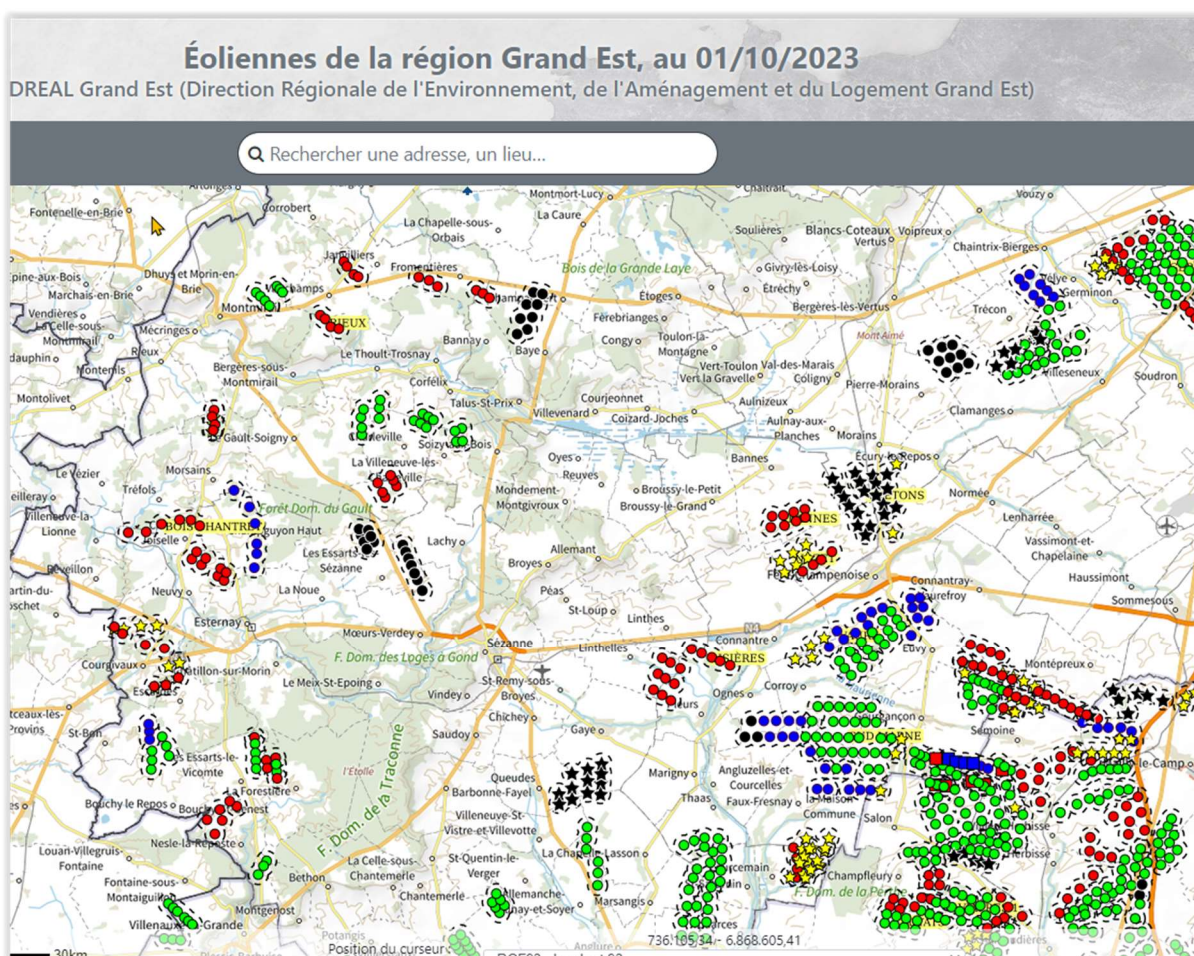
Association de protection de l'environnement

Membre de ECEP51

A l'attention du Commissaire Enquêteur :

Avis sur le projet de parc éolien de Vauchamps

- Nous désapprouvons ce nouveau projet de 4 éoliennes de 180m, qui menace de densifier la Brie Champenoise au-delà du raisonnable : Montmirail, Vauchamps et Les Rieux, Fromentières, Champaubert bordant la D933, au nord du Petit Morin, et autant sur la rive sud. Nous allons nous retrouver sous peu dans la situation du Sud Marnais...



Et il est clair que notre secteur est attirant pour les promoteurs, puisque selon le promoteur,

La ZIP de Vauchamps s'inscrit dans un contexte éolien qui est encore clairsemé, avec des espaces de respiration entre parcs éoliens encore significatifs. Le relief saccadé du plateau, associé à la juxtaposition de mosaïque de boisements laissent supposer que les intervisibilités entre les sites éoliens ne seront que ponctuelles. Il faut privilégier une harmonisation des parcs éoliens entre eux, soit en adoptant une même logique d'implantation développée en ligne.

À noter les « **encore clairsemé** », espaces de respiration « **encore significatifs** ». Les promoteurs éoliens ont horreur du vide ! A croire qu'ils veulent nous rendre service en redessinant nos paysages, et nous faire prendre les éoliennes pour des marguerites...

Il faut dire que leur document date d'Octobre 2020, qu'ils n'y font référence qu'aux parcs existants et acceptés, et qu'ils n'ont pas pris la peine de le réactualiser, ignorant les autres projets à proximité immédiate. Ce qui vaut d'ailleurs pour l'ensemble de leurs études d'impact qui ne tiennent pas compte de l'effet d'accumulation des parcs, pas plus que des impacts post-implantation des parcs voisins.

- Le projet se situe en zone d'exclusion 2 définie par la « Charte Éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne »
 - Leur avis : *En conclusion, en application des compétences qui lui ont été dévolues par l'UNESCO afin de préserver l'authenticité et l'intégrité du bien, **notre Mission considère que la construction de ce parc éolien est incompatible avec la proximité immédiate de la zone d'engagement et du Bien** qui a été retenue par l'UNESCO lors de l'inscription des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne sur la Liste du patrimoine mondial.*
 - Avis du SGV : *Ainsi, compte tenu de l'impact qu'une telle demande pourrait avoir sur l'aire, sur l'image du vignoble d'Appellation d'Origine Contrôlée ainsi que sur les conditions de production, nous réaffirmons notre très grande inquiétude concernant l'implantation du parc éolien de Vauchamps à proximité du vignoble et notre opposition au projet.*

Cette invasion nuit évidemment aux paysages régionaux, et au tourisme engendré par l'attractivité du berceau du Champagne. Le promoteur néanmoins considère ces avis comme inappropriés ou abusifs.

- Et quant aux habitants de la zone, ils vont largement profiter de la vue sur les éoliennes de jour comme de nuit, à cause des balisages lumineux, d'autant qu'il y aura une covisibilité fréquente avec le parc des Châtaigniers. Le promoteur lui-même le reconnaît !

La conclusion liée à cette étude est que l'incidence en termes de stress sur les riverains de parcs éoliens est faible à modérée suivant les conditions météorologiques. Le balisage nocturne peut poser plus de problèmes, notamment lorsque le ciel est très dégagé et constituer dans ce cas une nuisance notable.

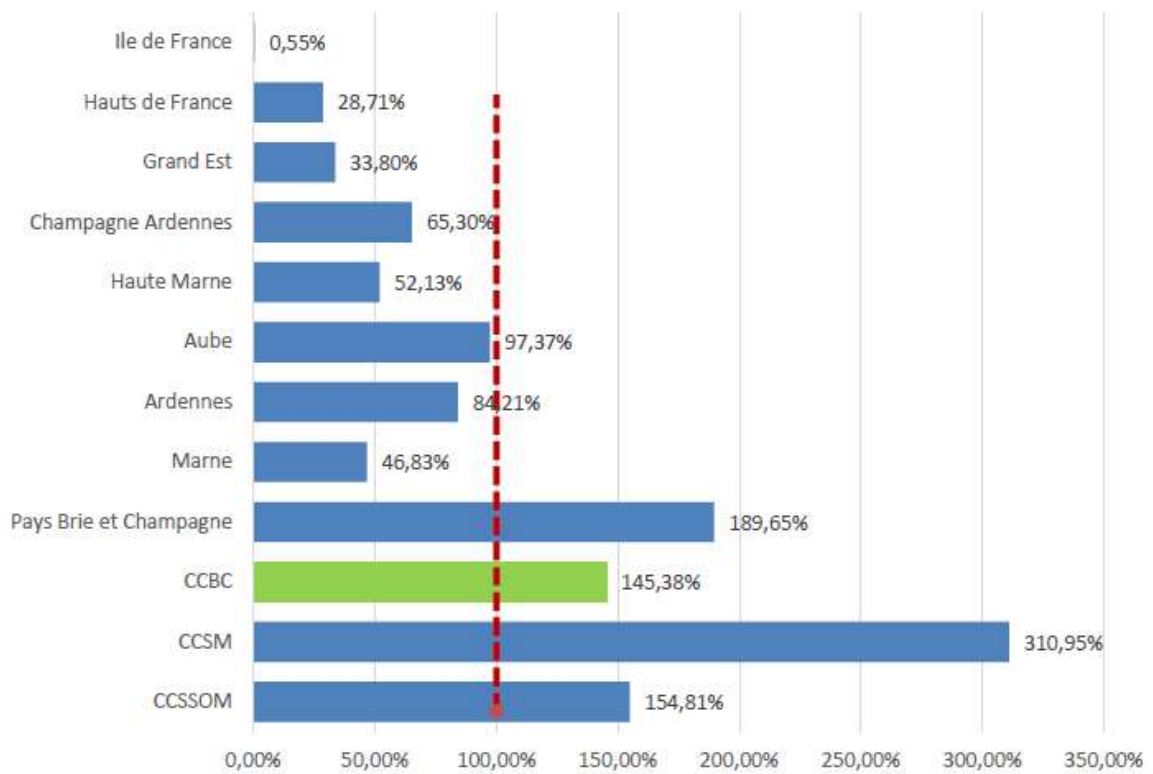
- Les photomontages sont souvent trompeurs : le point de prise de vue pour Corrobert est ridicule, comme beaucoup d'autres, situé juste derrière un bâtiment, un bois ou en contrebas. En revanche sans ambiguïté pour les Chauffours, qui auront ces 4 éoliennes pleine face.
- La population locale n'a pas été consultée, et peu informée. Par contre, le promoteur a réalisé en partenariat avec les mairies de Vauchamps et Janvilliers une bourse aux arbres fruitiers, qui ont été fournis en 2022 aux habitants intéressés, bien avant l'enquête ! 10 000 € pour disposer favorablement les habitants... Car ce n'est sûrement pas un pommier par jardin qui va cacher les éoliennes !
- La MRAE remarque que le calcul du nombre de foyers qui pourraient être alimentés est le triple de la réalité, que les éoliennes sont trop près des bois, que les mesures de bridage pour les

chauves-souris sont insuffisantes, etc. : le promoteur balaie toutes ces recommandations d'un revers de main...

- L'étude de dangers montre que la D933 subit le risque « Projections d'éléments de l'éolienne », et la D11 le risque de « Projection de glace » sur 500m : le promoteur annonce 10 personnes « permanentes » exposées, mais cette route est assez fréquentée, et quand on sait que les projections de glace peuvent atteindre 300km/h, on peut imaginer les dégâts sur un véhicule et son conducteur. N'est pas évoquée la dispersion plus discrète et insidieuse des particules provenant de l'érosion des pales.
- Et tout ceci pour quoi ? pour les retombées financières qui vont bénéficier à un nombre réduit de propriétaires/exploitants, et à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise. Quant aux communes, le bénéfice escompté risque fort d'être largement diminué par la baisse des dotations de péréquation. Mais ce sont les riverains qui vont supporter les nuisances visuelles et sonores de jour comme de nuit. Bon, ils ont eu un pommier....
- Et pour la transition énergétique ? Les données du tableau et des graphiques ci-dessous (ENEDIS 2022) montrent que la CCBC produit 154% de ce qu'elle consomme, et Brie et Champagne 211%. Il est clair que la CCBC est largement en énergie positive, et que ce nouveau parc et ses petits frères feraient encore augmenter ce ratio, apportant certes des fonds mais détruisant la qualité de vie de ses habitants. Est-ce qu'un beau trottoir est plus important qu'un paysage naturel et dégagé, fourmillant de biodiversité ?
- **Pour toutes ces raisons, nous voulons vous exprimer notre opposition à ce projet, et espérons sincèrement que vous prendrez ces arguments en considération.**

Collectivité	production éolienne sur conso totale en %	production totale sur conso totale en %	production éolienne par habitant en MWh	production éolienne par km2 en MWh
CCSSOM	154,81%	159,71%	10,243	285,896
CCSM	310,95%	383,76%	33,145	606,713
CCBC	145,38%	154,21%	11,483	300,224
Pays Brie et Champagne	189,65%	211,52%	14,370	363,591
Marne	46,83%	56,26%	3,204	222,277
Ardennes	84,21%	95,04%	4,532	233,732
Aube	97,37%	105,41%	5,929	307,522
Haute Marne	52,13%	62,01%	3,824	105,766
Champagne Ardennes	65,30%	74,73%	4,199	216,345
Grand Est	33,80%	43,97%	1,343	180,057
Hauts de France	28,71%	33,69%	1,371	258,457
Ile de France	0,55%	4,16%	0,025	25,039
Limite				
Pays Pays Brie et Champagne / Grand Est			1070,02%	279,56%

Production éolienne sur conso totale en % (ENEDIS 2022)



Production éolienne 2022 par habitant en MWh (ENEDIS 2022)

